

# Transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

1999/0087(COD) - 10/10/2000 - Acte final

OBJECTIF: résoudre les problèmes qui vont se poser concernant l'application de certaines dispositions transitoires en matière de transport de marchandises dangereuses par chemin de fer. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 2000/62/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/49/CE relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer. CONTENU : la présente directive sur le transport des marchandises dangereuses par le chemin de fer vise essentiellement à mieux préciser certaines dérogations prévues à la directive 96/49/CE, concernant une disposition transitoire pour certains wagons et citernes. ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/11/2000 ÉCHÉANCE FIXÉE POUR LA TRANSPOSITION : 01/05/2001